AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

218C0825
FR0013181864-FS0424

3 mai 2018

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

CGG

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 3 mai 2018, la société de droit de l'état du Delaware The Goldman Sachs Group, Inc. (Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, DE19801, Etats-Unis), a déclaré avoir franchi en hausse, le 26 avril 2018, indirectement par l'intermédiaire de sociétés qu'elle contrôle, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société CGG et détenir indirectement 35 361 980 actions CGG représentant autant de droits de vote, soit 5,09% du capital et des droits de vote de cette société[1], répartis comme suit :

	Actions	**% capital**	**Droits de vote**	**% droits de vote**
Goldman Sachs International	35 361 780	5,09	35 361 780	5,09
Goldman Sachs & Co. LLC	200	ns	200	ns
Total The Goldman Sachs Group, Inc.	**35 361 980**	**5,09**	**35 361 980**	**5,09**

Ce franchissement de seuils résulte d'une acquisition d'actions CGG hors marché.

Le déclarant a précisé détenir, au titre de l'article L. 233-9 I, 4° bis du code de commerce et de l'article 223-14 V du règlement général, indirectement, par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, 415 978 actions CGG (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) au titre de 5 contrats « *cash-settled CFD* » à dénouement en espèces, arrivant à échéance entre le 25 avril 2019 et le 28 avril 2028.

———

[1] Sur la base d'un capital composé de 695 271 960 actions ordinaires représentant 695 325 103 droits de vote.